

# Extrait de procès-verbal

<b>Commune de Champvent</b>  <b>CONSEIL GENERAL</b>	<b><u>EXTRAIT DU REGISTRE</u></b> <b><u>DES DELIBERATIONS</u></b>  Séance du 19 juin 2012 Présidence de Mme Anja Skrivervik
---	---

Dans sa séance du 19 juin 2012

## LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT

a

- adopté l'article 1 du préavis municipal n°10/2012 sur les comptes de la CEV durant l'année 2011 avec une perte nette de fonctionnement de Fr. 48'221.15, à l'unanimité,
- adopté l'article 2, du préavis municipal n°10/2012, d'en donner décharge au Caissier, à la Municipalité ainsi qu'à la Commission de gestion, à l'unanimité,
- adopté l'article 1 du préavis municipal n°11/2012 relatif aux comptes de la commune de Villars-sous-Champvent, pour l'exercice 2011, tels que présentés avec une perte nette de fonctionnement de Fr. 26'838.41, à l'unanimité,
- adopté l'article 2 du préavis municipal n°11/2012, d'en donner décharge au Boursier, à la Municipalité ainsi qu'à la Commission de gestion, à l'unanimité,
- adopté l'article 1 du préavis municipal n°12/2012, relatif aux comptes de la commune d'Essert-sous-Champvent, pour l'exercice 2011, tels que présentés avec un bénéfice net de fonctionnement de Fr. 7'099.25, à l'unanimité,
- adopté l'article 2 du préavis municipal n°12/2012, d'en donner décharge à la Boursière, à la Municipalité ainsi qu'à la Commission de gestion, à l'unanimité,
- adopté l'article 1 du préavis municipal n°13/2012, relatif aux comptes de la commune de Champvent, pour l'exercice 2011, tels que présentés avec un bénéfice net de fonctionnement de Fr. 6'070.29, à l'unanimité,
- adopté l'article 2 du préavis municipal n°13/2012, d'en donner décharge à la Boursière, à la Municipalité ainsi qu'à la Commission de gestion, à l'unanimité,
- refusé, la motion d'ordre de Monsieur Jean-Claude MONNIER, de reporter le vote du préavis municipal n°14/2012, sur le règlement communal sur la gestion des déchets, par 10 oui, 28 non et 8 abstentions,

# Extrait de procès-verbal

- adopté, l'amendement de la Commission, relatif à l'article 6 du préavis municipal n°14/2012 sur le règlement de la gestion des déchets, l'article 6 sera modifié comme suit «Les entreprises et les indépendants sont tenus d'éliminer eux-mêmes les quantités importantes de déchets qu'ils détiennent», à l'unanimité, moins 3 abstentions,
- adopté, l'amendement de Madame Sylvie JAQUET, concernant l'annexe 1 du préavis municipal n°14/2012 sur le règlement de la gestion des déchets, l'article 2 sera modifié comme suit «les habitants pourront déposer leur déchet dans la benne compactante située à Champvent ou à Essert-sous-Champvent», par 45 oui, 1 non et 6 abstentions,
- approuvé l'article 1 du préavis municipal n° 14/2012, relatif au « Règlement communal sur la gestion des déchets » de la commune de Champvent, par 49 oui, 1 non et 2 abstentions,
- autorise la Municipalité, selon l'article 2 du préavis municipal n°14/2012, à acheter une Multipress Eco de 10 m<sup>3</sup>, par 48 oui, 1 non et 3 abstentions,
- autorise la Municipalité, selon l'article 3 du préavis municipal n°14/2012, à prélever le montant de Fr. 67'000.- dans les liquidités courantes (prévu au budget 2012) par 49 oui, 1 non et 2 abstentions,
- nommé Madame Anja SKRIVEVIK, présidente du Conseil, à l'unanimité, nommé Monsieur Alain KORF, vice-président du Conseil, à l'unanimité,
- nommé Madame Mélanie RENAUD et Monsieur Dominique GERETTI scrutateurs suppléants à l'unanimité, (scrutateurs : MM Edmond ARN et Philippe MONNIER)
- accepté la proposition de la Présidente Madame Anja SKRIVERVIK que la commission de Gestion se compose : président : Monsieur Nicolas BURGAT, membres : MM Michel GROUX, Christophe PAILLARD, suppléants : MM Julien GERBEX et Yann COLOMB

La Présidente :

A. Se



La Secrétaire :

[Signature]